



indemnité précarité cdd fonction publique territoriale

Par **bamboulinho**, le **29/01/2013** à **18:43**

bonjour, je souhaiterais soumettre une question:
on m'a aujourd'hui appris que lorsque nous étions en c.d.d dans la fonction publique territoriale, nous ne pouvions prétendre à une éventuelle prime de précarité liée à un contrat d'une durée de 3 mois (sous la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant application de la nouvelle réforme du statut territorial). j'aimerais savoir ce qu'il en est exactement car dans mon cas mon bac +3 professionnel ne me permet déjà que de toucher le s.m.i.c il n'était donc avantageux pour moi de signer ce contrat uniquement si la précarité de mon poste en valait la peine pécuniairement.

Par **P.M.**, le **29/01/2013** à **19:36**

Bonjour,
Effectivement, il n'y a pas d'indemnité de précarité pour les CDD de droit public qui ne sont pas régis par le Code du Travail sauf pour certaines professions bien précises...

Par **bamboulinho**, le **30/01/2013** à **06:05**

merci pour la réponse